

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 6 novembre 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, maire,

Date de convocation : 30/10/2018

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 15 Absent excusé : 0

Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean François TAILLANDIER, Didier CHAM BON, Jean LESQUIR, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUSQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME, Maryline FAURE.

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

- Le point inscrit à l'ordre du jour concernant les travaux du clocher est reporté au prochain conseil municipal.

1 - Droit de Préemption Urbain : le conseil municipal, après délibération, renonce à l'acquisition de la propriété cadastrée A n° 580, située 4 Rue de la Croix-Verte, superficie 4 a 99 ca (Cette propriété comporte une habitation).

2 - Approbation du programme de travaux (guirlandes, rallonges pour l'extérieur) et comptabilité, décision modificative n° 4 du budget 2018 : M. le Maire invite M. Jean-Pierre Gachet et M. Frédéric Millet à présenter ce dossier. La commission communale animation avait souhaité que soit étudié le remplacement des guirlandes lumineuses (pour l'extérieur) installées chaque année au mois de décembre, en centre Bourg, celles-ci étant vieillissantes. De plus, lorsqu'il faut changer les fils lumineux défectueux de ces décorations cela est assez onéreux. Le devis qu'il est envisagé de retenir s'élève à 3 424.39 € TTC (2 853.66 € H.T.). Il comprend dix guirlandes Led avec cristaux animés et le même type de guirlande mais installation faite en traversée, des rallonges.

Cette dépense n'a pas été prévue au budget, une décision modificative (n° 4) est nécessaire pour l'inscrire.

M. F. Millet propose la décision modificative suivante n° 4 pour enregistrer cette nouvelle dépense de 3 424.39 € TTC arrondie à 3 500 € TTC pour la prévision budgétaire :

. Section d'investissement, dépenses :

Chapitre 21 – Article 2188 nouvelle opération n° 435

Guirlandes lumineuses pour l'extérieur, rallonges en plus : 3 500 €

Chapitre : 21 – Article 21312 – opération n° 429

Travaux d'économies énergie à l'école : en moins : 3 500 €

M. F. Millet invite le conseil municipal à délibérer sur ce programme de travaux et la décision modificative n° 4 présentée ci-dessus.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver le programme de travaux présenté (guirlandes, rallonges pour l'extérieur) et la décision modificative n° 4 du budget 2018, ci-dessus, telle que présentée.

3 - Approbation du programme de travaux concernant des poteaux incendies et demande de subvention au département de la Loire :

M. le maire rappelle au conseil municipal :

. La commune doit prendre en charge la défense contre l'incendie sur l'ensemble de son territoire. Pour cela plusieurs possibilités : Poteau incendie (rouge, bleu ou jaune suivant l'alimentation), bâche, réserve à incendies (plusieurs sur la commune).

. Obligation de prendre un arrêté municipal avant le 10 mai 2019. Cet arrêté devra lister les poteaux et les réserves incendies existantes sur la commune.

. Les quartiers non couverts par la défense incendie ont été recensés (travail réalisé en collaboration avec les pompiers).

1/3

M. le maire propose d'installer en 2019 trois poteaux incendie et présente les devis correspondants :
Ceux-ci s'élèvent à :

- . 2 655,26 € H.T soit 3 186,31 € TTC lieu d'implantation à proximité du chemin des Genettes
- . 2 818,74 € H.T soit 3 382,49 € TTC lieu d'implantation Rue des Salles, au niveau du n° 34
- . 2 818,74 € H.T soit 3 382,49 € TTC lieu d'implantation Rue des Salles à proximité du n° 74

Total : 8 292.74 € H.T. soit 9 951.29 € TTC

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- . **d'approuver le programme de travaux présenté** pour un montant de 9 951.29 € TTC et **d'arrêter** les modalités de financement telles que ci-annexées,
- . **de solliciter une subvention auprès du département de la Loire, au titre de l'enveloppe de solidarité, pour les travaux fournitures et poses de trois poteaux incendie, estimés au total à 8 292.74 € H.T.**
- . **de donner tout pouvoir au maire pour signer toutes les pièces** nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention à déposer auprès du département de la Loire, pour les travaux précités.

Le conseil municipal est informé :

- . **de la réunion du 5 novembre 2018 du service voirie de Loire Forez Agglomération (LFA).**

Création d'une enveloppe voirie dite de Secteur pour financer des travaux sur les voies limitrophes et les voies d'itinéraires. Chaque commune y participe financièrement par l'intermédiaire de son «enveloppe voirie» à hauteur de 2,5 %. Répartition ensuite de la somme entre les six secteurs de LFA. Pour notre secteur l'enveloppe serait d'environ 35 000 € (par an). Chaque commune a la possibilité de compléter le financement des travaux avec un fonds de concours.

Après identification des voies prioritaires du secteur, elles seront chiffrées.

Dans notre secteur la voirie située vers le Clos Maillon (commune avec St Thomas) serait à refaire.

- . **de la réunion du COPIL liaison mode doux, organisée par Loire Forez Agglomération (LFA) le**

6 novembre 2018. Rappel : l'étude est financée par LFA. Elle portera sur l'itinéraire suivant :

- . de la salle des fêtes jusqu'à la rue Centrale (les 2 côtés),
- . de la Rue Centrale jusqu'au chemin du Suc (côté droit),
- . dans la zone 30 du centre Bourg, les cyclistes peuvent rouler avec les voitures
- . à hauteur du préau de l'école on se dirigerait sur le côté gauche avec traversée de la route (aménagement à prévoir)
- . de la Rue du Repos jusqu'au carrefour des Royats (côté gauche)
- . de la Salaison Gouttefangeas jusqu'à la limite de St-Romain Le Puy (côté gauche) avec traversée de la route (aménagement à prévoir)

Des espaces réservés seront à prévoir au PLU sur les parcours identifiés.

- **Nouveau schéma de collecte des déchets (délibération n° 4) :**

Un technicien de Loire Forez Agglomération (LFA) est venu en mairie nous expliquer le nouveau schéma de collecte, issu d'un décret de loi. Il définit les modalités d'organisation de la collecte des ordures ménagères et déchets triés (collecte sélective) sur le territoire.

Les modalités de collecte tiennent compte de plusieurs paramètres dont notamment :

- . Zones agglomérées de plus de 2 000 habitants,
- . Zones agglomérées de moins de 2 000 habitants,
- . Hyper-centres de Montbrison et St Just St Rambert

La mise en œuvre du nouveau service « déchets » est prévue pour le 1^{er} février 2019 sur l'ensemble du territoire de LFA.

Concernant notre commune, elle est coupée en deux, le futur schéma de collecte prévoit pour :

- . le haut de la commune, à partir du « Poteau Bleu » la collecte des ordures ménagères toutes les deux semaines.
- . le bas de la commune, en dessous du « Poteau Bleu » la collecte des ordures ménagères toutes les semaines.

Quant à la collecte sélective (déchets triés). Elle aura toujours lieu tous les quinze jours sur toute la commune.

2/3

Le conseil municipal décide, après délibération, à l'unanimité qu'un courrier soit adressé à Loire Forez Agglomération pour lui faire part de son désaccord avec ce futur schéma de collecte. Le conseil municipal, souhaite que la même règle s'applique sur toute la commune, c'est-à-dire :


- . Soit la collecte des ordures ménagères sur tout le territoire de Saint-Georges-Haute-Ville avec une fréquence hebdomadaire,
- . Soit la collecte des ordures ménagères sur tout le territoire de Saint-Georges-Haute-Ville et ce tous les quinze jours.

Le conseil municipal est informé :

- . **Dans le cadre de la révision du SCOT Sud-Loire (Schéma de Cohérence Territoriale)**, nous avons reçu une invitation à la réunion publique de concertation. Celle-ci aura lieu le 27 novembre 2018, à 18 heures, à la maison commune de Feurs.
- . **Consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019** : tous les documents de la consultation sont téléchargeables sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr
- . **Recours contre le Plan Local d'Urbanisme de la commune** : cette affaire sera audenciée au cours du 1^{er} trimestre 2019.
- . **Le SIEL a organisé (le 30 octobre) une réunion d'information sur le Très Haut Débit (THD). Réunion à destination des élus** de Boisset-St-Priest, St Georges-Haute-Ville et Margerie Chantagret. L'avant-projet détaillé du Point de Mutualisation du THD pour les trois communes a été présenté. Une réunion publique aura lieu en Mars – Avril 2019.
- . **Réunion sur le schéma de randonnée à Loire Forez Agglomération**. M. Didier Chambon y assistera
- . **Le service SPANC (assainissement non collectif)** de Loire Forez Agglomération organise une réunion en mairie de St-Georges-Haute-Ville jeudi 8 novembre 2018
- . **Réunion de la commission CLIS concernant la carrière de Montclaret** le samedi 10 novembre 2018
- . **Conseil Communautaire de Loire Forez Agglomération**, il aura lieu le mardi 13 novembre 2018
- . **Réunion avec les associations de la commune** le jeudi 15 novembre 2018 à 20 h
- . **Congrès des Maires à Paris** : M. le maire s'y rendra du 20 au 23 novembre 2018
- . **Mise à jour du document unique de la commune** : une personne du centre de gestion de la Loire vient en mairie le 27 novembre 2018.
- . La réunion des « voisins vigilants » aura lieu le 29 novembre 2018 en mairie
- . La remise des colis aux personnes âgées de la commune participant au goûter aura lieu le vendredi 7 décembre 2018 après-midi.
- . Le prochain conseil municipal est prévu le 11 décembre 2018
- . **Invasion des mouches à l'étage de la mairie** (un traitement avait été fait par une entreprise) voir ce qui peut être fait à nouveau.
- . **Réunion sur l'habitat à LFA**. Madame Odile Pinturier y assistera
- . **Réunion de la commission communale voirie** le 19 novembre à 18 h 30
- . **Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918** : M. Jean-Pierre Gachet rappelle le programme des animations prévues sur la commune (du vendredi 10 au dimanche 12 novembre)
- . **Commission communale animation le mardi 4 décembre 2018** à 20 heures (marché de Noël du terroir, Noël au village).
- . **Décoration de la salle des fêtes** le jeudi 6 décembre 2018 à 20 h 30

La séance de conseil est levée à 22 h 51

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,



*Le présent compte rendu a été affiché en mairie à partir du 13 novembre 2018,
Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*



3/3